



Forge du XV^{ème} siècle

MAIRIE DE MONTASTRUC DE SALIES

20, Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies

Tel/fax : 05.61.97.55.42

e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM. BUFFALAN, BOUE, CALVET, ESQUERRE, Mmes ARTIGUES, DUCHEIN, ESTRADE, MAYLIN.

Secrétaire de séance : Guylaine DARMANI

La séance est ouverte à 18 h 50.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne sera pas possible de voter le compte de gestion 2021 car la DGFIP n'a toujours pas validé la comptabilité suivie par la trésorière de Salies du Salat. Il en sera de même pour le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat 2021. Monsieur le Maire propose toutefois d'examiner les résultats.

1° - Compte de Gestion 2021

Section d'Investissement :

Dépenses : 125 829.35€

Recettes : 179 092.92€

Soit un excédent de : 53 263.57€ et un résultat cumulé positif de : 28 531.94€

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 166 922.29€

Recettes : 184 916.00€

Soit un excédent de : 17 993.71€ et un résultat cumulé positif de : 37 304.59€

2° - Compte Administratif 2021

Section d'Investissement :

Dépenses : 125 829.35€

Recettes : 179 092.92€

Soit un excédent de : 53 263.57€ avec un résultat cumulé positif de : 28 531.94€

Section de **Fonctionnement** :

Dépenses : 166 922.29€

Recettes : 184 916.00€

Soit un **excédent de : 17 993.71€** avec un **résultat cumulé positif de : 37 304.59€**

3° - Affectation du résultat 2021

Le résultat d'investissement 2021 n'étant pas négatif, il sera proposé à la prochaine réunion du conseil municipal de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2021 en section de fonctionnement du budget 2022.

4° - Renouvellement du contrat d'entretien du stade municipal et de ses abords

Monsieur le Maire présente le **contrat d'entretien 2022** établi par l'Entreprise « **Pyrénées Paysages** ». Le montant de la dépense s'élève à : **7 774.11€ TTC**.

Contrat accepté à l'unanimité.

5° - Le plan visualisant les **emplacements des containers** à ordures ménagères sur la Commune est étudié. Monsieur le Maire contactera le responsable de la Communauté de Communes chargé de ces travaux afin de lui communiquer le choix du Conseil Municipal.

6° - Une liste des **ponts existants** sur la Commune doit être établi à la demande de la Communauté de Communes.

7° - Demande de subvention pour la restauration de la porte de l'Eglise de St-Martin et de la remise

Un devis va être demandé à la Menuiserie LAFORGUE de Labarthe-Inard et à la Menuiserie LONGI de Chein pour une restauration des portes à l'identique en châtaignier massif et lasuré. Une demande de subvention sera ensuite déposée auprès du Conseil Départemental.

Approuvé à l'unanimité.

8° - Réfection des volets de l'Ecole de St-Martin

- Il est envisagé de procéder à la **réfection des volets et de la porte d'entrée de l'Ecole de St Martin**. Un devis va être demandé à la Menuiserie LAFORGUE de Labarthe-Inard et à la Menuiserie LONGI de Chein. Ces menuiseries devront être en bois de châtaignier lasuré ou peint (en fonction du conseil des entreprises). Une subvention sera ensuite demandée au Conseil Départemental.
- Un devis a également été demandé aux menuiseries Baurrau pour des volets en PVC.

Approuvé à l'unanimité

9° - Contrat groupe d'assurance statutaire 2022-2025

Ce contrat permet à la Commune d'être remboursée d'une partie de la rémunération versée aux employés communaux en cas d'arrêt de travail. Une mise en concurrence a été réalisée par le Centre de Gestion. La Société GRAS SAVOYE a été retenue. Monsieur le Maire propose d'opter pour un taux de cotisation de 5.96 % pour les agents relevant de la CNRACL, un taux unique de 0.60% étant fixé pour les agents IRCANTEC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **valide les taux** proposés ci-dessus et **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat.

10° - Questions diverses

- Les travaux de construction de la Maison des Associations touchent à leur fin. Des extincteurs doivent être posés : la Société PVI fournirait ce matériel pour la somme totale de 573.60 € TTC.

Ce devis est validé à l'unanimité.

- La pose de coussins berlinois au quartier de Larrigau par l'Entreprise COLAS pour une **dépense TTC de 6 816€ est validée à l'unanimité**. Cette dépense sera inscrite au budget 2022.
- La pose de prises électriques pour la pose d'illuminations de Noël sera demandée auprès du SDEHG.
- Un nouveau bureau pour le Syndicat des Ecoles présidé par Monsieur ARCANGELI François a été élu.
- Des devis vont être demandés pour l'achat d'une tondeuse tractée.
- Le remplissage de la réserve incendie devra être faite par nos soins.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 1^{er} mars 2022

Le Maire,

Bertrand LACARRERE

